

AVAP DE LA VALLEE DE LA DRONNE PLAN DE ZONAGE

Partie est : Brantôme

Légende

Protections non concernées par l'AVAP :

- Monument historique
- Site classé

Zonage de l'AVAP :


- Secteur "Bourgs historiques"
- Secteur "Abords des bourgs historiques"
- Secteur "Vallée"

Éléments ponctuels à protéger :

- Arbre remarquable
- Petit patrimoine
- Alignement d'arbres
- Mur et muret
- Falaise
- Bâtiment d'intérêt architectural
- Point de vue de qualité
- Zone non aedificandi et non sylvandi

1:5 000

0 250 500 m



COMMUNE DELEGUEE
DE BRANTÔME

COMMUNE DELEGUEE
DE VALEUIL

BE-HLC

